

CAPN A du 22 Août 2023

NON TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES PROMOTION 2022/2023

Conséquence de la loi scélérate dite de transformation de la fonction publique, cette CAPN est réunie désormais uniquement si, à l'issue de la scolarité théorique et du stage pratique probatoire, l'administration bloque la titularisation d'au moins un stagiaire de la promotion. C'est une évolution négative en terme de dialogue social, tout d'abord, car il se peut que certaines années, elle n'ait pas lieu. Or c'est un moment d'échange avec l'administration sur les modalités de la scolarité qui permet à la **CGT Finances Publiques** de mettre en avant ses revendications. Plus généralement, dans la droite ligne de l'attaque frontale au statut que constitue la sinistre loi Dussopt, cette évolution prive les représentants du personnel d'être associés à un aspect important de la vie administrative des IFIP.

En préambule, la Présidente de la CAPN, Lydia Daigremont a demandé l'accord des Organisations Syndicales (OS) pour libérer les membres de la parité administrative, conformément au décret n° 2022-857 du 17 juin 2022 applicable depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les OS ont demandé une interruption de séance et décidé de refuser la proposition.

Pour les OS, tous les membres de la parité administrative doivent assister aux débats, sinon ce n'est plus un organisme paritaire.

Après lecture des déclarations liminaires, la Présidente de la CAPN, Lydia Daigremont, l'adjointe du directeur de la formation, Mme Stéphanie Augé et les directeurs des différentes écoles ont apporté les réponses suivantes :

Sur presque toutes les questions générales, la Présidente de la CAPN s'est contentée de s'engager à transmettre.

Elle a souligné que le volume de recrutement n'étant pas à la hauteur des postes vacants, selon elle, il est normal de recruter des contractuels, c'est une aide pour les services.

✶ **Pour la CGT Finances Publiques**, comme à son habitude, la DG applique avec zèle les modalités de la loi scélérate de transformation de la fonction publique qui oblige les administrations à recruter un volume de contractuels là ou auparavant, elle recrutait par concours.

✶ **POUR RAPPEL** : les contractuels autres qu'handicapés ne bénéficient d'aucune formation.

Les débats ont tourné autour des questions de scolarité, passée et à venir.

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES SCOLARITÉS

✶ **Concernant les indemnités de scolarité**, la **CGT Finances Publiques** a rappelé qu'elles n'avaient pas été augmentées depuis **15 ans**.

✶ **Concernant les femmes enceintes**, et la scolarité, actuellement, si le congé de maternité a lieu pendant la scolarité, celle-ci doit être refaite en intégralité même si une partie a été validée.

✶ **Pour la CGT Finances Publiques**, la scolarité devrait pouvoir être reprise là où elle a été interrompue afin de conserver les acquis.

- ☛ **Concernant les auto-tests** proposés aux stagiaires pour évaluer leur niveau dans chaque matière, l'ENFIP a constaté que trop de stagiaires les font collectivement. Cela ne permet pas d'identifier les stagiaires en difficultés et c'est contre productif. Pour l'ENFIP, certains stagiaires n'ayant pas validé la formation théorique auraient pu être détectés en amont. Ils auraient alors bénéficié de soutien et ainsi, peut être, validé cette formation théorique.

L'ENFIP demande aux OS de relayer cette information auprès des stagiaires.

- ☛ **Pour la CGT Finances Publiques**, l'administration sait demander le concours des OS quand elle en a besoin. Nous souhaiterions qu'il en soit de même sur les sujets de fond liés à la scolarité des stagiaires.

- ☛ **Concernant l'articulation des 2 blocs**, socle et fonctionnel, pour **la CGT Finances Publiques**, le niveau de difficulté est différent. Si les matières du socle ne posent peu ou pas de problème aux stagiaires, il y a une réelle marche à franchir pour le bloc fonctionnel, qui demande encore plus d'implication et de travail. L'ENFIP en est consciente et précise même que la comptabilité est source d'échec.

- ☛ **Concernant l'Unité de Compétence « implication et intégration dans le collectif de travail »**, la DG a précisé que cette UC est validée en principe sauf si le comportement du stagiaire pose problème. L'année précédente 44 stagiaires ne l'avaient pas validée, cette année il y en a seulement 10. L'ENFIP considère que cette UC doit valider le respect des consignes et de la discipline ainsi que le comportement général du stagiaire.

Pour l'administration il convient de rappeler qu'un inspecteur même stagiaire a des droits mais aussi des devoirs.

- ☛ **La CGT Finances Publiques**, est opposée à cette UC qui relève de la seule appréciation de l'administration.

Les critères de cette UC devraient pour le moins être plus transparents pour les stagiaires.

La DG indique que ce qui est attendu des stagiaires, sera formalisé dans la note de scolarité et le diaporama de rentrée.

Cette UC sera mis en lien avec la déontologie et le sens du service public attendu.

- ☛ **Concernant « les estivales »**, retours en établissement pour trois jours en plein été, malgré les critiques unanimes des OS (problèmes de délais de routes, remboursement des frais...), l'ENFIP a confirmé la pérennisation de ce dispositif. Si elle entend nos critiques, elle affirme que le retour des stagiaires « surtout parisiens » est positif.

- ☛ **Pour la CGT Finances Publiques**, les retours des stagiaires de Clermont et de Toulouse le sont beaucoup moins !

NOUVEAUTÉ SCOLARITÉS À VENIR

La DG a décidé de mettre en place comme pour les contrôleurs et les agents le « 4+1 ».

Il s'agit d'une nouvelle modalité de formation. Les Inspecteurs Stagiaires (IS) auront, par semaine, 4 journées en présentiel et 1 journée en autonomie. C'est un module à développer seul (cours et exercice) qui sera considéré comme acquis. Aucune matière ne sera épargné par cette nouvelle pédagogie.

La DG indique être vigilante sur le choix des modules, la mise à jour des supports et du calibrage à affiner.

- ☛ **Pour la CGT Finances Publiques**, le « 4+1 » est aussi dogmatique que la nouvelle scolarité. Sous couvert de modernité, cette pratique sert à masquer le manque d'enseignants et optimiser la présence des stagiaires dans des écoles saturées.

Pour preuve, elle est mise en place pour les IS, juste après les contrôleurs stagiaires sans aucun retour ni bilan.

STAGE PRATIQUE PROBATOIRE

- ☛ **La CGT Finances Publiques**, regrette que les conditions de stage ne soient pas les mêmes d'une direction à l'autre, d'une filière à l'autre, d'un stagiaire à l'autre.

La DG précise pourtant chaque année les consignes aux directions et chefs de service. Le stage est un temps d'apprentissage, et de formation pratique. Il s'agit d'évaluer leurs capacités à être inspecteur. Trop de chefs de service attendent un inspecteur déjà opérationnel.

Pour rappel, le rapport de stage intermédiaire n'est devenu obligatoire que pour les stagiaires en difficulté. Pour autant, certains découvrent lors du rapport définitif que leur stage n'est pas validé sans avoir eu d'alerte au préalable. L'entretien pourtant obligatoire, n'a pas lieu. Ils n'ont plus le temps de procéder aux réajustements attendus. Au vu des enjeux du stage dans la validation de la scolarité, il s'agit d'un moment charnière qui doit effectivement avoir lieu avec chaque stagiaire.

Pour la DG, des difficultés peuvent survenir après la date fixée pour le rapport intermédiaire.

🔴 **La CGT Finances Publiques**, regrette que le stagiaire ne soit pas rapidement et systématiquement reçu en entretien dans ce cas.

En ce qui concerne le tuteur, il existe encore trop de disparités. Certains stagiaires n'en ont tout simplement pas, d'autres en ont mais ces derniers indiquent ne pas avoir le temps de les former. D'autres encore sont confrontés à des tuteurs en télétravail (2 à 3 jours), dégradant ainsi la qualité des apprentissages.

Pour la Présidente, un tuteur en télétravail est au travail donc présent pour le stagiaire, et qu'il est possible de l'accompagner avec des outils de visioconférence. Cela ne peut servir à justifier d'éventuelles difficultés.

🔴 **Pour la CGT Finances Publiques**, les outils de visioconférence ne peuvent servir d'alibi à une formation dégradée.

Pour le tutorat, **la CGT Finances Publiques** regrette que le groupe de travail annoncé depuis tant d'années n'ait toujours pas eu lieu, ni ne soit même programmé. On pourrait se demander si la DG ne joue pas l'Arlésienne !

LA CAPN

A l'ordre du jour de la CAPN, 23 dossiers étaient en balance pour la titularisation.

Pour la deuxième fois cette année, les chefs de service des stagiaires ne validant pas le stage probatoire ont été conviés à participer à la Commission d'Evaluation des Compétences (CEC).

Les propositions de la CEC étaient les suivantes :

- ▶ 5 prolongations de stages ;
- ▶ 2 réintégrations dans la catégorie B ;
- ▶ 2 réintégrations en qualité de contrôleur stagiaire ;
- ▶ 10 redoublements ;
- ▶ 3 licenciements ;
- ▶ 1 fin de contrat.

Sur plusieurs situations, la Présidente s'interrogeait sur la décision à prendre notamment sur des redoublements. Elle estime que le redoublement est une deuxième chance qui ne doit pas être galvaudée. Au vu de ses conséquences, la décision ne peut être prise à la légère.

🔴 **Pour la CGT Finances Publiques**, la seconde chance doit être un droit accordé aux stagiaires.

A la suite des débats, la Présidente de la CAPN n'a pas souhaité suivre l'avis de la CEC sur une seule situation, au détriment de l'agent concerné.

Dans cette nouvelle configuration de CAPN, les élus votent sur chaque cas évoqué, et non pas sur la titularisation globale des stagiaires. Au final, les membres de la CAPN ont eu à se prononcer sur :

- ▶ 4 prolongations de stages ;
- ▶ 2 réintégrations dans la catégorie B ;
- ▶ 2 réintégrations en qualité de contrôleur stagiaire ;
- ▶ 10 redoublements ;
- ▶ 3 licenciements ;
- ▶ 2 fins de contrat.

🔴 **La CGT Finances Publiques**, a voté au cas par cas en fonction de chaque situation et des souhaits des collègues concernés.

🔴 **La CGT Finances Publiques**, a toujours revendiqué la titularisation de l'ensemble des stagiaires et la levée du caractère probatoire du stage pratique.

🔴 **Pour la CGT Finances Publiques**, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés.